

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 05 décembre 2017 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Patricia COPIN, Lucie LETURGEZ, Freddy LEFEBVRE, Julien MAHIEU, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Elisabeth CAPRON, Monsieur Philippe LOURDEL

Etaient non excusés : Madame Alexandra HERMANT

Monsieur Philippe LOURDEL donne pouvoir à Monsieur Freddy LEFEBVRE  
Madame Elisabeth CAPRON donne pouvoir à Madame Pascale TARD.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

### **I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 07 novembre 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Le conseil approuve à l'unanimité ces comptes rendus.

### **II. Délibération : MMA remboursement sinistre**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait subi un bris de glace à la salle des fêtes et qu'une déclaration de sinistre avait été effectuée auprès de l'assurance MMA.

Suite à cette déclaration, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le chèque de 483.52 euros correspondant à ce remboursement.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'encaissement du chèque ainsi présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recette à intervenir pour le montant de 483.52 euros.
- Monsieur le maire, est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **III. Délibération : Parc éolien**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la société ENGIE GREEN, pour les besoins de la construction, l'exploitation du parc éolien sur la commune d'Achiet le Grand, et plus particulièrement pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements et l'éventuel survol des pâles souhaite utiliser les voies communales dépendant du domaine public de la commune.

Le conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Considérant que le projet de parc éolien de la société ENGIE GREEN prévoit l'implantation de éoliennes sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal avant dépôt de l'autorisation environnementale unique par la société ENGIE GREEN, de délibérer sur :

- La signature de la promesse de servitude de passage, passage de câbles et éventuel survol de pâles, relative aux chemins ruraux et voies communales appartenant à la commune.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

DELIBERE et :

Article 1 : accepte la signature de la promesse de constitution de servitude de passage, passage de câbles et éventuel survol de pâles sur les chemins ruraux dépendant d u domaine privé de la commune et sur les voies communales dépendant du domaine public de la commune présentée en annexe au profit de la société ENGIE GREEN (ou toute personne physique ou morale qu'elle pourra substituer), pendant toute la durée de la construction et d'exploitation du parc éolien.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de constitution de servitude présentée ainsi que la régularisation consécutive de l'acte authentique à venir devant le notaire, et ce, avec faculté de substitution, au profit de la société ENGIE GREEN (ou toute personne physique ou morale qu'elle pourra substituer), pendant toute la durée de construction et d'exploitation du parc éolien.

Après discussions le vote s'établit ainsi :

- 1 abstention
- 2 contre
- 8 pour

#### **IV. Délibération : Participation frais de piscine école notre Dame à Bapaume**

Monsieur le maire informe l'assemblée du courrier reçu par l'école scolaire privé Notre-Dame saint Jean-Baptiste pour la prise en charge des frais de piscine pour les enfants résidant à Achiet le Grand.

Après discussion, Monsieur le maire demande qui est pour la prise en charge de ces frais. Le vote s'établit comme suit :

- 6 contre
- 1 abstention
- 4 pour

Par conséquent, la commune ne prendra pas en charge les frais de piscine.

#### **V. Délibération : Lycée le Druet, participation frais entretien salle des sports**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention passée avec le lycée privé le Druet pour la participation aux frais d'entretien et de fonctionnement de la salle des sports liés à son occupation les lundis et vendredis de 09h30 à 12h30 vient à son terme le 31 août 2018.

Monsieur le maire rappelle que le coût horaire d'occupation été fixé à 26 euros et n'a pas été réévalué pendant toute la durée de la convention.

Monsieur le maire propose de reconduire la présente convention pour une nouvelle durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021 et de fixer le coût horaire pour les frais d'entretien et de fonctionnement à 28 euros.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de la présente convention pour une nouvelle durée de trois ans,
- FIXE le coût horaire d'occupation à 28 euros,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la présente convention.

#### **VI. Délibération : Recensement**

Monsieur le maire rappelle à nouveau qu'une campagne de recensement aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Les agents recenseurs choisis seront rémunérés selon le travail établi.

La somme allouée pour la rémunération de ces agents est de 1907 euros.

#### **VII. Demande subvention rue Jacques Brel**

Monsieur le maire aborde le projet de réhabilitation de la rue Jacques Brel. En effet, cette route a besoin de travaux de réfection. Pour diminuer les coûts, monsieur le Maire propose de demander une subvention.

Le conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour demander la subvention.

Il se pose désormais le problème de l'assainissement qui va être repris par la Communauté de Communes du Sud Artois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire va se rapprocher de celle-ci et plus précisément de Monsieur Fabrice Houbart.

#### **VIII. Délibération : compétence eau**

Monsieur le maire souhaite revenir sur la délibération qui a été prise lors du précédent conseil municipal au niveau de la prise de compétence eau par la Communauté de Communes du Sud Artois au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le maire informe l'assemblée des explications données par le SIESA à son assemblée générale qui s'est tenue le 12 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour :

- De confirmer la délibération du conseil communautaire approuvant la prise de compétence EAU
- D'approuver la prise de compétence par l'intercommunalité du Sud Artois au titre du bloc des compétence EAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le maire, est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **IX. RIFSEEP**

A la demande de Madame COPIN Patricia, monsieur le Maire réexplique le fonctionnement du RIFSEEP. Celle-ci voudrait modifier le montant des plafonds par catégorie.

Monsieur le Maire lit un mail de la préfecture suite à notre demande d'informations. Madame Gisèle HONORET agent de la préfecture nous précise que « L'article 2 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 dispose que le nombre de groupes de fonctions pour chaque corps, les montants minimaux de l'indemnité applicable à chaque grade et les montants afférents à chaque groupe de fonctions sont déterminé par arrêté ministériel. Ces montants maximaux représentent les plafonds qui doivent figurer dans la délibération instaurant le RIFSEEP. Il en est de même pour la part Complémentaire Indemnitaire Annuel (CIA). »

#### **X. Présentation triptyque**

Monsieur le Maire présente le triptyque fait pour présenter la commune avec les numéros utiles, les équipements, la vie associative et sportive, les associations du village, les administrations, loisirs, transports, commerces et santé ainsi que les infos pratiques.

Après discussions, quelques modifications seront apportées à celui-ci.

## **XI. Divers**

### *Plan de ville*

Monsieur le maire Laisse la parole à Mme TARD pour expliquer le contrat d'édition gratuit du plan de ville Blokplan.

En effet, la société INFOCOM EDITION, propose l'édition gratuite du plan de la commune dès lors qu'elle a réuni les sponsors nécessaires.

L'assemblée est d'accord pour cette démarche.

### *Unéal*

Monsieur le Maire explique que la réhabilitation du silo est toujours au point mort. En effet, l'investisseur du début est en train de se désengager.

Monsieur Julien MAHIEU renouvelle sa demande quant aux pigeons qui nuisent.

Monsieur le maire va de nouveau réitérer sa demande auprès du groupe ADVITAM et va également relancer l'EPF.

### *Gare*

Monsieur le Maire informe l'assemblée du nouvel incident à la gare d'Achiet le 10 décembre 2017. LA salle des fêtes a de nouveau été réquisitionnée pour accueillir les voyageurs.

Il lit le courrier reçu de la SNCF pour les remercier pour l'incident du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

### *Sécurité*

Monsieur le maire explique qu'après les réunions de commissions travaux et sécurité des 09 octobre 2017 et 08 décembre 2017, une nouvelle étude de prix sera demandée pour faire les aménagements nécessaires pour la sécurisation du village.

### *Abri-bus*

Monsieur le Maire évoque le problème de l'abris-bus de la gare et lit une pétition écrite et signée par les citoyens. Ceux-ci ne comprennent pas que la commune n'est prise aucune disposition et qu'elle ne réagisse pas face à ce problème.

Monsieur le maire explique qu'il s'en occupe depuis quelques mois, mais que suite aux nouvelles compétences Département Région les interlocuteurs sont difficile à joindre. Néanmoins aux dernières nouvelles, le Département pourrait nous céder l'abribus a charge a nous de le déplacer et de créer la signalétique adéquate.

Un courrier sera envoyé au département pour officialiser le don.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

M. LEFEBVRE Freddy

Mme CAMPAGNE Christine

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

M. MAHIEU Julien